

Conseil Municipal du 11/09/2015 - 19 heures

Convocation : 04/09/2015

ORDRE DU JOUR :

1. Formations des commissions suite à modification du tableau du Conseil Municipal
2. Election d'un délégué au Syndicat d'eau
3. Création d'un emploi aidé
4. Rémunération des animateurs TAP
5. Délégation pour signature du marché de travaux pour les mouillages
6. Programme accessibilité bâtiments
7. Rapport CLECT Théâtre de l'Arche et Ecole de Musique
8. Rapport SPANC 2014
9. Rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
10. Remboursement indu facturation assainissement à un particulier
11. Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Questions diverses :

12. Indemnités des élus – mise à jour suite à modification du tableau du Conseil Municipal
13. Programme voirie 2015

Informations diverses

	Présent	Pouvoir	Absent
Anne Françoise PIEDALLU	X		
Gilbert RANNOU	X		
Nathalie URVOAS	X		
Gérard COUILLABIN	X		
Roland PATEZOUR		A Gérard COUILLABIN	
Gérard PONGERARD		A Nathalie URVOAS	
Marie-Françoise ALLAIN	X		
Jean NEUKUM	X		
Véronique LE CALVEZ	X		
Cécile HERVE	X		
Hélène RICHARD		A Véronique LE CALVEZ	
Philippe DERRIEN	X		
Roger KERAMBRUN		A Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie Thérèse PRIGENT	X		
Gaëlle LE TOULOUZAN	X		

Secrétaire de séance : Marie-Françoise ALLAIN.

Signature du registre des Délibérations et du registre des PV du 03/07/2015.

0 - PREAMBULE A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL :

ECHANGES SUR L'ACCUEIL DE FAMILLES REFUGIEES POLITIQUES SYRIENNES SUR LA COMMUNE

Voir courrier du Ministre de l'Intérieur transmis à chaque élu.

Madame Le Maire fait part de sa position, qu'elle espère partagée, relative au contexte d'arrivée des migrants, en masse sur la France et le traitement qui leur est réservé. Elle souhaite, d'un point de vue humain, pouvoir accueillir une à deux familles qui sont actuellement confrontées à la guerre dans leur pays et vivent des choses très difficiles. Tous les maires de France sont invités à une réunion demain au Ministère de l'intérieur, toutes les questions relatives à l'accueil y seront abordées et les réponses serviront à alimenter le "dossier d'accueil" en cours de rédaction et à destination des élus. Madame Le Maire a pris contact avec le cabinet du Préfet pour obtenir des réponses à des questions d'ordre administratif et juridique, afin de pouvoir accueillir ces personnes dignement et dans l'intégration. Madame le Sous-Préfet de Lannion a déjà répondu à quelques interrogations : les réfugiés ouvrent droit à la sécurité sociale, à la CMU, à l'aide au logement; ils seront autorisés à travailler. La France a annoncé son souhait de pouvoir accueillir 24 000 personnes sur 2 ans, dont 250 en Côtes d'Armor, Anne-Françoise PIEDALLU propose d'accueillir une à deux familles sur Plougrescant, un logement communal T2 se libère, et des privés peuvent également se proposer d'accueillir une famille.

Les élus, à l'unanimité, partagent la position de Madame Le Maire et sont favorables à l'accueil de deux familles, dont une dans le logement communal. Ils soulignent que ces accueils devront être accompagnés afin d'intégrer au mieux ces personnes en grande détresse. Madame Le Maire transmettra au Préfet la position des élus.

1. REMPLACEMENT AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITE CONSULTATIF

Madame Le Maire accueille Madame Gaëlle LE TOULOUZAN comme nouvelle Conseillère Municipale, suite à la démission de Joël JULOU pour raisons personnelles. Gaëlle LE TOULOUZAN, élue suivante sur la liste de la majorité, a accepté le mandat, elle a donc été immédiatement installée, le tableau des élus a été mise à jour.

Il y a lieu de revoir la composition des commissions dont Joël JULOU faisait partie :

Joël JULOU était membre :

- des commissions :

- Générale – remplacé par Gaëlle LE TOULOUZAN

- Finances et budgets - proposition de remplacement : Gaëlle LE TOULOUZAN + Jean NEUKUM qui souhaite intégrer cette commission.

- du Comité consultatif "Communication-information-bulletin municipal" - proposition de remplacement : Marie-Françoise ALLAIN. Joël JULOU travaillait en lien avec Gérard PONGERARD, membre du comité consultatif et qui accepte de prendre la suite de Joël dans son rôle de "réfèrent".

Vote : unanimité.

2. REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SYNDICAT D'EAU

Monsieur Joël JULOU était délégué au Syndicat d'Eau du Trégor, il convient donc de pourvoir à son remplacement, Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du délégué;

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

a obtenu :

Mr Jean NEUKUM : 11 voix

Mr Jean NEUKUM est élu délégué.

3. CREATION D'UN EMPLOI AIDE

Pour l'agence postale communale – vu en commission du personnel du 09/09.

Voir Conseil Municipal du 07/05/15.

Par délibération du 07/05/2015, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le service public de la poste en créant une Agence Postale Communale, lieu d'activité retenu : rez de chaussée de la poste.

Les travaux d'aménagement du rez de chaussée de la poste seront achevés début 2016. L'Agence Postale Communale pourrait ouvrir au 1^{er} mars 2016, comme il a été exposé lors de la séance du 07/05, le personnel sera recruté et géré par la commune.

Madame Le Maire propose le recours à un emploi aidé, à temps non complet (30h), afin d'assurer les horaires suivants à l'Agence Postale :

- En "basse saison" : 18 h, du lundi au samedi de 9h30 à 12h30
- De mi avril à mi sept : 28 h, soit 10 h en plus : 16h à 18 h du lundi au vendredi après-midi.

Formation annuelle obligatoire : 150 heures, minimum requis pour obtenir l'accompagnement financier de l'Etat sur les 30 heures, sinon l'aide se portera sur 20 heures.

Reliquat : 247 heures pour du renfort à l'accueil du public en mairie sur toute l'année.

Madame Le Maire propose de créer l'emploi à Temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2015, afin de pourvoir à des remplacements ou du renfort au sein du Service Administratif, le volume de l'accueil en mairie est de plus en plus lourd. La période précédant la date d'ouverture de l'Agence Postale Communale, du 1^{er} octobre 2015 au 01/03/2016, permettra à l'agent de se former au service administratif, dans l'objectif également de travailler en réseau informatique pour la mairie, depuis le bureau de Poste.

Le contrat sera adapté de 30 h à 35h selon les nécessités et les horaires présentés pour l'agence postale seront à ajuster selon les besoins, au vu du bilan de fin de saison estivale 2016.

Marie-Thérèse PRIGENT demande s'il y avait d'autres façons de gérer ce poste, il aurait pu faire un bon complément et pérenniser celui occupé en contrat aidé par l'agent bibliothèque-mairie, on est à 25% d'effectif CAE sur l'ensemble du personnel communal, on avait l'habitude de pérenniser.

Anne-Françoise PIEDALLU répond que ce poste sera amené à être pérennisé, le contrat CAE servira de phase d'expérience permettant d'ajuster au mieux le poste au regard des missions d'agence postale, nouvelles pour la mairie.

Pour le poste de CAE, il y a une personne pressentie, âgée de plus 50 ans, donc public prioritaire, qui pourra bénéficier d'un contrat de 3 à 5 ans, lui permettant de bénéficier ensuite de sa retraite. Cette personne habite Plougrescant.

La Commune procédera ensuite à un recrutement statutaire.

Vote : 12- pour – contre : 3 (Philippe DERRIEN, Roger KERAMBRUN, Marie-Thérèse PRIGENT)

Anne-Françoise PIEDALLU rappelle qu'il faudra aussi, d'ici un an, se positionner sur la pérennisation des contrats aidés affectés aux espaces verts (départ à la retraite d'un agent titulaire en juin 2017) et à la police municipale (1 agent).

Sur une année : le reste à charge communal des 5 personnes actuellement en contrat aidé s'élève à 26 543 €, équivalent au coût de revient d'un temps plein, c'est important sur un budget de fonctionnement, surtout dans le contexte actuel des baisses de dotations de l'Etat.

Augmentation du temps de travail pour le contrat aidé bibliothèque-mairie :

Vu en commission du personnel du 09/09

Du fait d'un débordement horaire, en mairie, sur le 1^e contrat, qui fait apparaître un besoin d'heures complémentaires, Madame Le Maire propose, dans le cadre du renouvellement pour un an du 13/10/15 au 12/10/16, d'augmenter le temps de l'emploi aidé de 20h hebdomadaires à 25h.

Vote : unanimité.

4. REMUNERATION DES ANIMATEURS TAP – COMPLEMENT

Vu en commission du personnel du 09/09. Voir tableau ci-dessous.

ACTIVITE	INTERVENANT	STATUT	NET / TAP	DIPLOMES	COUT/TAP
Jeux & Danses d'appui	MERLIN	Asso LIRATOUVA	45 €	Diplômes supérieurs	45 €
Contes – Lectures et Arts Plastiques	Julie LE FEUNTEUN	Asso LIRATOUVA	35 €	BAFA	35 €
Sports	C.C.H.T.	C.C.H.T.		ETAPS	26 €
Activités Manuelles Et musique	C.C.H.T.	C.C.H.T.		BAFA	
Cuisine	Clotilde GOMBAULT	Auto-Entrepreneur	45 €	CAP Cuisine	45 €
Bijoux	Janick PICART	Contrat personnel Communal	30 €	BAFA + BAFD	IB : 893 52.43 €
Matelotage	Pascal JEUSSET	Contrat personnel Communal	IB : 665 23 €		IB : 665 40 €
Sophrologie	Corinne VERMILLARD	Auto-Entrepreneur	40 €	BAFA + DEFA	40 €
Djembé	David TROLONG	Auto-Entrepreneur	50 €		50 €
Arts & Civilisations	Brigitte RANNOU	Gracieusement	0	Artiste	
Les tous petits	Sophie LE COADOU	Personnel Communal		Aide maternelle	30 €

ACTIVITES NOUVELLES cette année

PUBLIC : enfant > 2 ans et 11 mois

Effectif à la Rentrée : 49

6 périodes – 5 groupes de 8 à 11 enfants

+ Sylviane LE PICHOURON : BAFA + BAFD en cours de formation

+ Corine LE PICHOURON : BAFA +

POINTS FORTS A PLOUGRESCANT :

- Présence d'une coordinatrice
- Diversité des animations
- Gratuité des animations
- Programmation sur l'année
- Roulements des animations
- Stabilité (engagement) des animateurs
- Locaux sur place (pas déplacements)
- Petits groupes – maxi 11

Madame Le Maire rappelle aux élus les délibérations :

- du 03/07/2015 pour le recrutement d'intervenants pour l'animation des TAP pour 2015-2016,
- du 04/07/2014, fixant la rémunération des animateurs sous contrat à l'indice brut 665

Considérant que des animateurs interviennent en fournissant la matière première nécessaire à l'activité, Madame Le Maire propose d'adapter leur rémunération et de la fixer sur la base de l'indice brut 894.

Cette année, une animatrice propose un atelier de création de bijoux, avec fourniture de la matière première nécessaire, les enfants conservant leurs créations.

Les animateurs sous contrats seraient donc rémunérés comme suit :

- Sur la base de l'indice 665 – sans matière première - soit, coût de revient pour la Commune : 40 € /TAP et 23 € pour l'animateur.
- Sur la base de l'indice 894 – avec la matière première fournie par l'animateur, soit coût de revient pour la Commune : 52 € /TAP et 30 € pour l'animateur.

Marie-Thérèse PRIGENT souhaite avoir un bilan – non financier – de l'activité 2014-2015.

Madame Le Maire répond qu'un bilan a été établi, sur la trame établie par l'académie de Rennes et d'après la synthèse des questionnaires renseignés par chaque famille.

Un bilan a également été réalisé au niveau collectivité.

Ces deux documents seront remis à chaque élu.

Pour la rémunération proposée ci-dessus :

Vote : unanimité.

5. MOUILLAGES

La consultation pour les travaux d'installation des mouillages sera lancée courant septembre.

Le dossier de consultation sera préparé par le Maître d'œuvre, ARTELIA.

Dans un 1^{er} temps, réalisation de 289 mouillages, soit tranche ferme de 250 + 39 correspondant à la tranche conditionnelle 3.

En accord avec le conseil des mouillages, le Maîtrise d'Œuvre établira le dossier de consultation en 3 tranches :

Le choix se fera en fonction des coûts, après avis du conseil des mouillages.

- Tranche ferme : retrait des mouillages existants et installation des corps-morts béton pour 289 mouillages
- Tranche conditionnelle 1 : fournitures et mise en œuvre de 73 mouillages
- Tranche conditionnelle 2 : fournitures et mise en œuvre de 216 mouillages

Le projet de dossier de consultation des entreprises a été présenté en conseil des mouillages en août.

Les crédits sont inscrits au budget. Les travaux se dérouleront de novembre 2015 à mars-avril 2016.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le marché de travaux, suite à l'avis de la commission des marchés. Le choix du type d'installation se fera après avis du conseil des mouillages.

Vote : unanimité.

6. PROGRAMME ACCESSIBILITE / BATIMENTS COMMUNAUX

Vu en commission des travaux du 25/08/2015.

Le dossier est à déposer en Préfecture pour le 27/09/15.

Les montants seront inscrits aux budgets, pour chaque exercice concerné, l'aide financière du Conseil Départemental au titre du contrat de territoire sera sollicitée.

Les propriétaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) privés doivent également de mettre aux normes et présenter leur calendrier de mise en œuvre.

Programme ci-après :

Bâtiments communaux
Evaluations des travaux à engager

ETUDES DE TOUS LES CORPS D'ETAT

PMR – Récapitulatif de tous les bâtiments communaux concernés

Plougrescant, le 25 août 2015

Evaluations et Devis

Nota: Les chiffrages, ci-dessous, sont issus de sous détails avec les sommes arrondies aux chiffres supérieurs.

code	Années	DESIGNATION DES OUVRAGES	Unité	Qté	PU HT	Total Partiel	Total H.T.
Architecte*	2016	*Pour le bâtiment de la Poste avec le suivi de chantier	Ens.	1.00	14 250.00	14 250.00	14 250.00
Bureau de Contrôle	2016 – 2017 et 2018	L'ensemble des bâtiments - Mission HAND - (Contrat pour les 3 années)	EV	1.00	0.00	0.00	
Mairie	2016	Evaluation des travaux	EV	1.00	25 000.00	25 000.00	
Bâtiment de La Poste – R.deC.*	2016	*Cette somme sera évaluée et isolée des autres travaux liés au réaménagement du Rez de Chaussée.	EV	1.00	0.00	0.00	
Sanitaires publics	2016	Evaluation des travaux	EV	1.00	5 000.00	5 000.00	
							30 000.00
Salle des Fêtes « Le CELTIC »	2017	Evaluation des travaux	EV	1.00	10 000.00	10 000.00	
Le Camping	2017	Tranche N°1 - Evaluation des travaux	EV	1.00	10 000.00	10 000.00	
Bibliothèque au R. de C.	2017	Evaluation des travaux	EV	1.00	3 000.00	3 000.00	
Ecole et Cantine	2017	Evaluation des travaux	EV	1.00	18 000.00	18 000.00	
							41 000.00
Le Camping	2018	Tranche N°2 - Evaluation des travaux	EV	1.00	10 000.00	10 000.00	
Le stade	2018	Evaluation des travaux	EV	1.00	22 000.00	22 000.00	
							32 000.00
Salle Polyvalente	2019	Non évalué pour ce bâtiment recevant + de 200 personnes	EV	1.00	0.00	0.00	
Eglise	2020	Non évalué pour ce bâtiment recevant + de 200 personnes	EV	1.00	0.00	0.00	
La chapelle St Gonéry-	2021	Non évalué pour ce bâtiment recevant + de 200 personnes	EV	1.00	0.00	0.00	
							0.00
Prix de revient de l'ensemble sur les 3 années à venir		MONTANT TOTAL H.T.					117 250.00
		T.V.A. 20 %					23 450.00
		MONTANT TOTAL T.T.C.					140 700.00

Madame Le Maire propose le vote du programme établi.

Vote : unanimité.

7. RAPPORT CLECT THEATRE ET ECOLE DE MUSIQUE

Modèle de délibération proposé par la C.C.H.T :

"Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu les délibérations du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux des communes membres portant approbation du pré-rapport de la CLECT

Vu le rapport définitif de la CLECT du 12 mai 2015 sur le transfert du Théâtre de l'Arche et de l'Ecole de Musique

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL2015-100 du 2 juillet 2015 portant adoption de ce rapport

Considérant qu'il appartient aux communes membres de la Communauté de Communes

d'approuver le rapport de la CLECT afin de fixer les montants des attributions de compensation de chaque commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes tel que présenté en annexe,

Approuve les montants des Attributions de Compensation ci-dessous :

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2013 (dernière année complète de versement avant transfert)		TRANSFERT THEATRE DE L'ARCHE	TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION VERSEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2015
CAMLEZ	11 397 €		-1 800 €	9 597 €
COATREVEN	73 946 €		-1 494 €	72 452 €
MINIHY TREGUIER	65 555 €		-2 568 €	62 987 €
PENVENAN	193 305 €		-6 787 €	186 518 €
POMMERIT JAUDY	99 004 €		+ 197 €	99 201 €
LA ROCHE DERRIEN	37 648 €		+ 902 €	38 550 €
TREGUIER	263 536 €	-135 696 €	-8 604 €	119 236 €

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERÇUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2013 (dernière année complète de versement avant transfert)		TRANSFERT THEATRE DE L'ARCHE	TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PERÇUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN 2015
HENGOAT	2 932 €		-27 €	2 905 €
LANGOAT	3 344 €		-1 699 €	1 645 €
LANMERIN	1 086 €		+ 541 €	1 627 €
PLOUGRESCANT	18 691 €		+ 2 111 €	20 802 €
PLOUGUIEL	14 493 €		+ 3 532 €	18 025 €
POULDOURAN	1 902 €		-21 €	1 881 €
TREZENY	6 430 €		+ 424 €	6 854 €
TROGUERY	3 711 €		-819 €	2 892 €

Autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération"

Madame Le Maire apporte des compléments d'informations : chaque commune va payer pour le transfert de l'école de musique, selon le nombre de ses habitants, même si, comme Plougrescant, elle ne faisait pas partie du SIVU. Principe de fonctionnement de la CLECT : les montants établis sont immuables, selon le tableau présenté ci-dessus, la Commune aurait chaque année 2 111 € de plus à verser à la Communauté de Communes du Haut Trégor pour ces transferts, cette somme ne sera jamais revue.

Anne-Françoise PIEDALLU informe que les 3 élus de Plougrescant (Anne-Françoise PIEDALLU, Gilbert RANNOU et Roger KERAMBRUN) ont voté contre ces calculs en Conseil Communautaire. Gilbert RANNOU estime que les règles ne sont pas claires car pas identiques pour tous les transferts.

Les calculs sont en cours pour le transfert de la compétence liée à la Maison du Littoral ainsi que l'agent qui y était affecté, les discussions – vives – sont en cours, Plougrescant ne souhaite pas avoir à verser les 34 000 € exigés en plus de la somme qu'elle verse déjà chaque année au titre des compétences précédentes, le total se monterait alors à 54 802 € (20 802 € + 34 000 €).

Vote : le Conseil Municipal n'approuve pas le rapport présenté- abstentions : 2 (Roger KERAMBRUN, Marie-Thérèse PRIGENT) – contre : 13.

8. RAPPORT D'ACTIVITES 2014- SPANC

Un exemplaire du rapport a été remis à chaque élu.

Madame Le Maire rappelle que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes du Haut Trégor a présenté le rapport d'activités 2014 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), lors de la séance de conseil du 02/07/2015,

Le Conseil Communautaire en a pris acte, il revient également, à chaque Commune membre, d'en prendre connaissance et de l'adopter avant le 31/12/2015.

Vote : unanimité.

9. RAPPORT 2014– SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le rapport a été transmis par mail le 04/09 + ex papier casier "élus à consulter".

Madame Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service Public d'Eau Potable,

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, il a été rédigé par le Syndicat d'Eau et présenté aux délégués lors de la réunion du comité syndical le 12/06/2015.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

L'eau est de bonne qualité et conforme au regard des taux de nitrates et pesticides. Le mélange de l'eau extraite en profondeur à Traou Guern (à zéro nitrate) avec celles des autres forages, permet de maîtriser la teneur en nitrates. Le syndicat du Trégor gère en régie 10 034 abonnés représentant 28 000 habitants, sur 429 kms de canalisations.

La consommation moyenne est de 65 litres/jour/habitant. Prix moyen annuel pour un foyer Plougrescantais consommant 120m³ : 275.64 €.

Vote : unanimité.

10. REMBOURSEMENT INDU ASSAINISSEMENT A UN PARTICULIER

Monsieur LE BLOA propriétaire de la maison sise 6 Hent Rolessé, paie depuis 2009 le Service Assainissement alors qu'il n'est pas raccordable au réseau public d'assainissement.

La Commune peut lui rembourser les 5 dernières années, de 2010 à 2014, soit une somme totale de 567.15 € TTC.

Année	H.T	TX TVA	TVA	TTC
2010 -2011	235.61 €	5.5 %	12.96 €	248.57 €
2012-2013	199.97 €	7 %	14.00 €	213.97 €
2014	95.10 €	10 %	9.51 €	104.61 €
Totaux	530.68 €		36.47 €	567.15 €

Ces sommes seront imputées au compte 673 du budget assainissement.

Vote : unanimité.

11. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame Le Maire informe les élus que par arrêté en date du 01/08/2015, elle a signé un contrat de renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du crédit agricole :

Montant : 200 000 euros, Date de réalisation : 10/08/2015, Euribor 3 mois moyennés* + marge 1.65%

Commission d'engagement : 500 € - 0.25 % X 200 000 €.

Questions diverses :

12. INDEMNITES DES ELUS :

Suite à la démission de Joël JULOU et aux délégations données à Gérard PONGERARD par arrêté du 03/09/2015, il convient de mettre à jour la Délibération du 09/05/2014 répartissant l'enveloppe des Indemnités des élus :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Type de mandat	NOM Prénom	Taux en %age de L'I.B.T. 1015	Date d'effet
Maire	Anne Françoise PIEDALLU	35.62 %	28 mars 2014
1er Adjoint	Gilbert RANNOU	14.96 %	28 mars 2014
2ème Adjoint	Nathalie URVOAS	14.96 %	28 mars 2014
3ème Adjoint	Gérard COUILLABIN	14.96 %	28 mars 2014
Conseiller Municipal délégué	Roland PATEZOUR	4 %	1er avril 2014
Conseiller Municipal délégué	Gérard PONGERARD	4 %	04 septembre 2015
Conseiller Municipal délégué	Hélène RICHARD	4 %	1er avril 2014
Total général		92.50 %	

Vote : 13 pour – 2 abstentions (Roger KERAMBRUN, Marie-Thérèse PRIGENT)

13. PROGRAMME DE VOIRIE 2015 :

Rappel : Délibération du Conseil Municipal du 03/07/2015, donnant délégation à Madame Le Maire pour signature du marché suite à avis de la commission des travaux.

Enveloppe 125 000 € TTC. Le programme a été vu en commission des travaux, avec priorité aux voies du bourg – ou desservant le bourg.

Programme d'enrobés dans le bourg et routes de Kergresk, Kerloquin, Services Techniques, Raluzet

Pour des raisons budgétaires, les travaux de la route de Gouvermel sont reportés à 2016, la pâte d'oie près du restaurant sera toutefois aménagée sur le budget 2015. Cécile HERVE signale un problème d'engorgement suite aux pluies, le long de cette voie, côté plage.

En 2016, prévision également de l'axe départemental du bourg, jusqu'à l'Eglise. Le programme d'aménagement de la placette Quélen sera fera l'objet d'un échange avec les riverains.

Informations :

- Les Travaux d'aménagement à Kerbido seront réalisés courant 1^{er} trimestre 2016 par Côtes d'Armor Habitat, ils consistent en la remise en état général des logements : isolation, huisseries, crépis. L'installation du gaz, initialement prévue, ne sera pas réalisée, au vu de l'étude faisant ressortir des coûts de mise en place importants, les habitants de ces pavillons auront tout de même un gain d'énergie suite aux travaux d'isolation.
- Résidence St-Gonéry : les travaux de construction des 7 pavillons par Côtes d'Armor Habitat, démarreront début 2016, livraison prévue fin 2016.
- Effacements réseaux B.T. de Castel à Kerbleustic, en octobre. Ralévy en 2016. Voir ensuite du Castel à Beg Vilin. Marie-Françoise ALLAIN demande si les réseaux aériens seront aussi enfouis, Madame Le Maire lui répond que non, le coût de la sur largeur des tranchées, à la charge financière de la Commune, n'est pas budgétisé.
- Incivilités commises sur la Commune cet été : Tags et dégradations. Sabotage du bateau de Jean NEUKUM, 4 litres d'eau de mer dans le réservoir, Marie-Françoise ALLAIN signale que son bateau a subi le même traitement.

Madame Le Maire espère que ces actes ne sont pas en lien avec la fonction d'élu de Jean et son rôle au sein du Comité des mouillages. Jean NEUKUM a fait le lien et a souhaité démissionner du Comité, il y reste, soutenu par les membres.

Madame Le Maire appelle à la vigilance des Plougrescantais, une série de vols ont eu lieu sur la commune; le défibrillateur à été également volé et plainte déposée à la brigade. Coût : 2 500 € et pas de prise en charge par l'assurance.

- Communiqué de l'AMF – Association des Maires de France – baisse des dotations de l'Etat, dans le cadre de la loi NOTRe : invitation à se mobiliser le samedi 19/09- 11h à la Préfecture de Saint-Brieuc.
- Conférence sur la Chapelle, à la salle Michel LE SAINT le samedi 19/09 à 15h30 – dans le cadre des journées du patrimoine.
- Bro Dreger : invitation à visiter la station le 25/09 à 15h.
- Cérémonie pour les Harkis le 25/09 : 11h15 au monument aux morts
- Repas des anciens : le 18/10 à 12h00 à la salle Michel LE SAINT.
- Campagne de prévention des maladies des yeux - le bus Ophtabus sera les 09 et 10/10/2015 à PLOUGRESCANT
- Cérémonie en l'honneur de Brigitte RANNOU le 31/10/2015 à 11h00 en mairie – Brigitte RANNOU a récemment reçu les palmes des Arts Lettres et Sciences, en présence de Mme le Sous-préfet de LANNION.
- Prochain Conseil Municipal le vendredi 30/10 à 19h00, le suivant le vendredi 27/11 à 19h00
- PLU :
 - o Mardi 29/09 -14h30 RDV en mairie pour visite sur Sites à Kernévez- Crech Gouéno et Pors Hir avec le Cabinet d'études Perspective
 - o mardi 29/09 à 17h30 : réunion de travail avec le Cabinet d'études Perspective
 - o mercredi 14/10 à 14h30 : présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées
 - o vendredi 20/11 à 18h00 : réunion de travail pour la validation du PADD
 - o vendredi 04/12 à 18h00 : réunion publique – (cette réunion annoncée en séance est reportée à une date ultérieure)

Séance levée à 21h15

Signatures :

Anne-Françoise PIEDALLU		Jean NEUKUM	
Gilbert RANNOU		Véronique LE CALVEZ	
Nathalie URVOAS		Cécile HERVE	
Gérard COUILLABIN		Hélène RICHARD	Pouvoirs à Véronique LE CALVEZ
Roland PATEZOUR	Pouvoirs à Gérard COUILLABIN	Philippe DERRIEN	
Joël JULOU		Roger KERAMBRUN	Pouvoirs à Marie-Thérèse PRIGENT
Gérard PONGERARD	Pouvoirs à Nathalie URVOAS	Marie-Thérèse PRIGENT	
Marie-Françoise ALLAIN			